Genre du véhicule Marque Véhicule SIMCA	Туре D A 1100 — Ве		d'homologation n°	
MOYENS D'IDENTIFICATION "SIMCA 1100" à l'arrière du véhicule "D A" en préfixe au numéro de châssis et s/plaquette constructeur Numéro du châssis frappé à droite sur traverse placée nu-dessus du radiateur + s.plaqu.constr. Signe d'identification du moteur frappé "350" à droite s/partie supérieure du bloc-moteur Constructeur Soc. Automobiles SINCA. PARIS (F) Importateur SINCA (Suisse) S.A., Zürich				
CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraîn Direction à gauche ou à droitessistance Frein de service Hydraulique a ttes roues AV = exp.int. avec régulateur Frein stationnt. Méc.exp.int.s.r.AR Frein pr. rem Transmission Méc. tte synchronisée Nombre de places : Total 5 ; AV 2 : milieu ; AR	Disques - AR = de puiss. s.r.AR n. bre vit. 4 Vitesse max. 135 km/h Combre portes 4 + 1 AR	Marque SINCA Type 350 Position à 1'av Alésage 74 Cylindr. 1118 CV-puiss. 53 Refroidissement Bruit 80 dB (Carbur. Ess. /ant Nombre cyl. 4 Course 65 cm³ CV-Impot 5.695 (DIN) a 5800 t/m Eau B a 5800 t/m it 1 pot 400x155 mm	
DIMENSIONS Voie Diam. braquage AV 1367 AR 1310 G 10,5 DR 10,1	A vide Charge utile Polds total Garantie fabr. Dimens. pneus Charge p. essie	520 80 600 650 145 SR 13 ou	700 1*300 700 1*300 145 - 13 X	

Feux de route 2/ou DUCELIER Avertisseur optique oui (§) Feux de croisement 2/Bilux asym. Feux de position 2/ séparés Feux de gabarit Feux de brouillard Avertisseur 1/électrique (1 ton) Niv. sonore 94 (dB/B) Essuie-glace 2/électriques Lave-glace oui Feux arrières 2/SEIMA 620 G/D Catadioptres 2/séparés 22 cm Feux stop 2/à côté feux arr. Feux de recul Eclair. plaque contr. 1/ au centre Plaque forme controlle	Marque & typeSIMCA 1100 DA Berline Châssis nº (selon véhicule) Homologation nº CH 1713 01 Forme de la carr Limousine Couleur (selon véhicule) Places ass. : Total5 (2 avant)
AV <u>Orange</u> latér. AR <u>Orange</u> Avert. clign. Lampes de travail Feux complémentaires :	Poids total 1 Journal Poids de l'ensemble

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS :

§) Avertisseur optique : Doit être branche avec les feux de route

Lieu et date de l'expertise

Berne, le 20,7,1967

La commission d'expertise